



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 36097

Texte de la question

M Michel Bernard appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des personnes agees peu valides dont l'etat de sante necessite la presence d'une tierce personne tout au long de la journee, voire de la nuit. Il souligne que l'allocation compensatrice pour tierce personne est naturellement insuffisante pour couvrir les salaires verses. Les personnes agees sont donc amenees a quitter leur domicile, leur commune, pour un etablissement hospitalier ou de retraite. Ce depart, qui est toujours mal vecu par l'interesse, est onereux pour la societe, le cout d'une journee dans un etablissement de soins etant generalement fort eleve. En consequence, il lui demande si des mesures sont actuellement a l'etude pour favoriser davantage le maintien a domicile pour le plus grand nombre de personnes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36097

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 515